



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

06 mai 2022 – 9h – Aulnay
- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Validation du CR de la CLE du 28/02/2022
- Présentation de la plateforme de consultation du tableau de bord du SAGE
- Validation du tableau de bord 2019
- Avis de la CLE pour des travaux d'assainissement des voiries du site de la Trézence
- Présentation du bilan 2021 du PTGE Boutonne
- Présentation de l'animation et la mise en œuvre d'une filière chanvre
- Présentation de l'AUP2 et avis de la CLE

ETAT DE PRESENCE

Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

Présents (12)

BOUFFARD Christian	SMAEP 4B
CACLIN Philippe	SYMBO
CHEDOUTEAUD Stéphane	Conseil Départemental 17
COURTIN Béatrice	Association des maires des Deux-Sèvres
DUGUY Jean-Luc	Association des maires de la Charente-Maritime
ÉMARD Frédéric	SYMBO
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
GAUTIER Jean-Michel	Association des maires de la Charente-Maritime
LARGEAU Jean-Claude	Association des maires des Deux-Sèvres
POINOT-RIVIERE Annie	SYMBO
RAMBAUD Fabrice	Association des maires des Deux-Sèvres
TACHE Ornella	Association des maires de la Charente-Maritime

Pouvoirs (2)

ALOE Caroline	A M. CHEDOUTEAUD Stéphane
BERTHONNEAU Frédéric	A M. RAMBAUD Fabrice

Excusés (6)

BLANCHET Fabien	Association des maires de la Charente-Maritime
GIBAUD Claudie	Association des maires de la Charente-Maritime
GOURRAUD Julien	Association des maires de la Charente-Maritime
MARTIN François	Association des maires des Deux-Sèvres
MESNARD Françoise	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
PERRIER Maurice	Eau 17



Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

Présents (7)

AUDÉ Jean-Luc	Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
BITEAU Pascal	Poitou-Charentes Nature
CHASTAING Christophe	UNIMA
GAILLOU Martine	Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente Maritime
GROLLET Josélito	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)
LALLEMAND Joelle	APIEEE
ROUET Marie	Fédération départementale de pêche 17

Pouvoirs (2)

GRIGNON Jean-Michel (fédé79)	A Mme ROUET Marie
MOIZANT Jean-Yves (OUGC)	A M. AUDE Jean-Luc

Excusés (3)

MORANDEAU Philippe	Comité Régional de Conchyliculture de Charente-Maritime
PERRON Christian	Association des moulins du bassin versant de la Boutonne
ROUSSET Alain	Association pour le développement du peuplier

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

Présents (2)

BAZUS Jennifer	DDTM 17
BROUSSEY Manuella	Agence de l'Eau Adour Garonne

Pouvoirs (1)

DURAND Come	A Mme BAZUS Jennifer
-------------	----------------------

Excusés (1)

RULIN Guillaume	OFB SD17
-----------------	----------

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 26/58

Invités de la CLE

Présents (7)

BORDES Christophe	FDPPMA 79
DESWARTVAEGHER Nathalie	SYMBO
FONTENY Sylvie	Conseil Départemental 17
LEPINE Jacques	Eau 17
MEUNIER Fabrice	EPTB Charente
PABOEUF Alexandre	Chambre d'Agriculture 17/79
POUSSIN Fabien	SYRES 17



Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://symbo-boutonne.fr/index.php/telechargement-documents-de-travail-cle>

Mr EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Il fait l'appel et présente les personnes excusées et les personnes représentées par des pouvoirs. Il présente ensuite l'ordre du jour.



1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DE LA CLE DU 28/02/2022

Mr JOLY, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne 3 semaines avant la réunion.

Le Président propose de voter l'approbation du document.
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.
Le document est approuvé.

2^{EME} ET 3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE LA PLATEFORME DE CONSULTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE BOUTONNE ET AVIS SUR LE TABLEAU DE BORD 2019

Mr JOLY, animateur du SAGE Boutonne, présente la plateforme de consultation du tableau de bord du SAGE. Elle consiste à consulter le suivi de l'avancement des indicateurs du tableau de bord défini en groupe de travail. Les données issues du SYMBO et des acteurs de l'eau sont représentées sous forme de graphique, tableau et carte.

Mr POUSSIN demande quel est le lien avec la plateforme e-tiage de l'EPTB Charente.

Mr JOLY répond qu'il y a un lien qui amène à la plateforme e-tiage sur l'indicateur de suivi de l'état quantitatif.

Mr POUSSIN demande si les données utilisées sont prises sur la plateforme.

Mr JOLY répond que non. Certaines données peuvent être retransmises mais cela dépend de ce que l'on souhaite représenter.

Mr POUSSIN demande si les données relevées aux niveaux des échelles suivi par le SYMBO sont présentes sur le tableau de bord ou s'il faut toujours aller sur le site internet du syndicat.

Mr JOLY répond qu'il y a un indicateur lié aux suivis avec une carte interactive. Le site internet du syndicat servira à faire le suivi en temps réel alors que le tableau de bord permettra de visualiser les niveaux sur l'année.

Mr JOLY ajoute que la plateforme n'est pas encore en ligne. Le but est d'avoir les avis des membres de la CLE afin de pouvoir corriger des petites choses pour ensuite la diffuser à plus grande échelle.

Mme GAILLOU demande s'il est prévu un lexique pour les novices. Si c'est un site tout public, il faut que ce soit compréhensible.

Mr JOLY répond que tous les acronymes sont décrits. Toutefois, il note qu'il faudra mettre en place un lexique.

Mr EMARD ajoute que dans le domaine de l'eau, il y a beaucoup de sigles et d'acronymes. En plus, pour faciliter les choses, il y a un certain nombre de sigles et acronymes qui sont utilisés dans d'autres domaines et qui n'ont strictement pas la même signification.

Mr BORDES demande si le suivi des écoulements réalisés par les fédérations de pêche sont retransmis dans cet outil. Il y a d'autres suivis des partenaires qui pourraient également être ajoutés.

Mr JOLY répond que le tableau de bord est réalisé entre janvier et juin de l'année n+1 pour faire un état des lieux de ce qui s'est passé l'année précédente. Il pourrait être ajouté un lien vers les suivis du SYMBO et des partenaires en temps réel.

Mme ROUET ajoute que le suivi des assecs devraient être ajoutés sur le site e-tiage de l'EPTB. Il faudrait ajouter un lien vers e-tiage pour faire appel à ces données.

Mr EMARD ajoute que lors d'une assemblée générale d'une AAPPMA, il avait été évoqué le suivi des écoulements. Il avait demandé à ce qu'il y ait un partenariat entre le SYMBO et les fédérations de pêche afin que la donnée soit diffusée régulièrement.



Mr AUDE dit que ce n'était pas simple par le passé avant ONDE et même après ONDE pour avoir des suivis très réguliers. Maintenant, avec ONDE c'est mieux. Il est important d'avoir une démarche très scrupuleuse et régulière pour que ce soit exploitable.

Mr JOLY rappelle que le tableau de bord a pour but de faire un 'compte-rendu' de l'année précédente.

Mr CACLIN demande si la version présentée est le site provisoire et s'il sera mis en ligne et diffusé au grand public prochainement.

Mr JOLY répond que si la CLE en est d'accord, il sera mis en ligne le lundi 16 mai.

Mr CACLIN demande s'il sera accessible depuis le site du SYMBO.

Mr JOLY répond qu'un lien sera ajouté dans l'onglet SAGE du site internet du SYMBO.

Mme BROUSSEY ajoute que l'Agence de l'Eau souhaite souligner le gros travail qui a été fait pour synthétiser l'ensemble de ces informations, c'est un gros travail de compilation qui est vraiment intéressant pour les acteurs du bassin et pour le grand public. Et le fait d'avoir un outil qui soit à la fois interactif et un document stabilisé pour chaque année, c'est quelque chose de très intéressant.

Mr AUDE répond qu'il se demande si cela intéresse vraiment le grand public ou plutôt un public spécialisé.

Mr JOLY répond qu'il y a certaines données qui sont difficiles à comprendre pour le grand public. En revanche, le suivi des écoulements, des niveaux ou de la qualité de l'eau potable peuvent être intéressants. Et si cette plateforme peut devenir un relai ou un lien vers les données des partenaires, cela peut être intéressant.

Mr POUSSIN demande s'il est rappelé dans l'accueil, l'historique du SAGE et le travail qui a été fait pour avoir une partie introductive des différentes étapes du SAGE, les objectifs et les enjeux.

Mr JOLY répond que ces informations sont sur le site du syndicat.

Mr POUSSIN ajoute que si le grand public accède à ce site, il peut y avoir la question de ce qu'est un SAGE, son historique etc... Il pourrait être intéressant d'ajouter ces informations sur une page d'accueil.

Mr EMARD répond que ces données sont sur le site du SYMBO.

Mr JOLY répond qu'il va créer un lien vers le site du SYMBO pour avoir accès à ces informations.

Mr AUDE remarque que certaines photos ne représentent pas le territoire.

Mr JOLY répond que ce sont des photos 'classiques' disponibles sur internet et que les photos du territoire sont en cours de récolte.

Il demande s'il y a d'autres remarques. Autrement, le site sera publié d'ici le 16 mai. Des corrections peuvent être apportées en continue par toute personne le souhaitant.

Il ajoute qu'un document a été mis à disposition des membres de la CLE, regroupant l'ensemble des indicateurs du tableau de bord pour l'année 2019. La CLE doit émettre un avis sur ce document.

Mme ROUET remarque que pour l'état quantitatif de l'année 2019, le curseur semble être dans le vert alors que l'année n'a pas été très bonne hydrologiquement.

Mr JOLY répond qu'il est juste avant la partie verte, dans le jaune. Il précise qu'il n'y a pas de disposition correspondant à l'état quantitatif, c'est donc une image de l'état annuel. L'objectif de l'indicateur est de montrer le nombre de jours où l'on est en difficulté par rapport au dépassement des seuils. Néanmoins, sur l'année entière, le cycle hydrologique était plutôt bon car autour du débit médian.

Mme ROUET répond que les seuils d'alerte, de coupure et de crise ont tout de même été franchis. Ainsi, à partir du moment où ils ont été franchi, on ne peut pas dire que c'est une bonne année. C'est un avis et c'est celui des pêcheurs.

Mr JOLY répond qu'il peut également y avoir des assecs naturels sur la Boutonne et les affluents.



Mme ROUET répond que l'on parle du point nodal de la Boutonne.

Elle ajoute qu'elle n'est pas la seule à le penser car le monde agricole n'a certainement pas envie de voir franchir les seuils chaque année. Elle ajoute qu'il serait nécessaire de modifier l'indicateur.

Mme LALLEMAND ajoute que l'indicateur devrait être plus dans le rouge qu'il ne l'est.

Mme BAZUS demande sur quel critère est basé l'indicateur. Il ne faudrait pas que ce soit subjectif.

Mr JOLY répond que l'avancement des indicateurs représenté par le tachymètre est souvent subjectif car il est difficile de dire où en est une action qui est en cours par exemple.

Mme ROUET répond que pour cet indicateur, c'est plus un état du milieu qu'un état d'avancement.

Elle ajoute que l'état du milieu peut être déterminé via un critère à définir ensemble.

Mme BROUSSEY ajoute que la question est de savoir quelle couleur correspond à tel seuil franchi. Si le seuil de coupure est franchi, on est dans le rouge, si les seuils d'alertes sont franchis, on est dans le jaune, s'il n'y a rien on est dans le vert. Ce sont ce type de critère qu'il faudrait mettre en place.

Mr JOLY propose plutôt de supprimer le tachymètre pour cet indicateur d'état, le graphique se suffisant à lui-même.

Mme GAILLOU dit que moins il y a d'informations contradictoire, plus c'est lisible.

Mr POUSSIN ajoute qu'il faudrait définir une situation normale. Il faudrait faire la moyenne de toutes les années, regarder combien de jours on a passé les seuils et dire si on est au-dessus de la norme ou non. Pour chaque année on peut dire si on est au-dessus de la normale sur X dernières années.

Mr CACLIN répond qu'avec le tachymètre, il y a de la subjectivité.

Mme LALLEMAND répond que ce n'est pas une question de subjectivité. Pour 2019, on a passé le seuil de crise donc ce n'est pas subjectif.

Mr AUDE répond que ce n'est pas la question. L'indicateur a pour objectif de faire l'état quantitatif annuel. Si on avait été toute l'année très bas, on aurait été dans le rouge. Il y a un objectif qui n'est pas atteint, c'est vrai sur une période mais sur l'ensemble de l'année, ce n'est pas non plus catastrophique. Cela dépend vraiment du critère qui définit le tachymètre.

Mme BROUSSEY répond que généralement, lorsque l'on parle de l'état quantitatif, on fait un focus sur l'étiage. L'idée serait peut-être, d'objectiver cet indicateur avec la question de quel critère on prend : franchissement des seuils, l'écart à la normale ou autre. Il y a toujours moyen d'objectiver les indicateurs.

Mr CACLIN répond qu'il ne mettrait pas de tachymètre car on voterait sur l'interprétation que l'on y met. Le graphique est factuel et cela suffit à définir la situation.

Mr BITEAU répond que c'est important d'avoir des indicateurs et qu'il ne faut pas les enlever. On aimerait bien que ce soit dans le vert mais ça ne l'est pas donc peut-être qu'il ne faut pas se focaliser sur le tachymètre car ça ne rajoute pas du débit à la Boutonne.

Mr PABOEUF répond que l'enjeu serait de trouver une référence commune pour dire si on est dans le vert ou dans le rouge.

Mr BITEAU répond que ce n'est pas vert ou rouge, on veut juste dire qu'il y a une alerte. Aucun irrigant ne peut se satisfaire du risque d'interdiction, aucun pêcheur ne peut accepter de voir des assècs. Le tachymètre indique que le risque existe et quand on sera dans le vert on pourra dire que le risque aura disparu.

Mr PABOEUF demande à définir un seuil.

Mr BITEAU répond que s'il y a un jour en-dessous du seuil, on passe dans le rouge.

Mme DESWARTVAEGHER propose qu'il y ait un état annuel et un état lié à l'étiage.



Mr POUSSIN propose qu'il y ait un tableau avec le nombre de jours sous les seuils et un rappel des années précédentes. Cela permettrait de comparer une année à l'autre. Dans l'état actuel, on devrait prendre en considération la période printanière et la période hivernale dans l'analyse de la situation annuelle. Pour l'année 2019, de l'automne au début de l'année suivante, c'est une période excédentaire. La partie printanière est dans la moyenne et l'été est difficile. Si on regarde toute l'année, c'est une année plutôt bonne, peut-être proche du vert alors que si on se focalise sur l'étiage, on est dans le rouge.

Mr EMARD ajoute que les personnes qui ont été victimes d'inondations diront qu'il faut mettre le tachymètre dans le rouge pour la période automnale.

Mr CACLIN répond que c'est là qu'est toute la subjectivité.

Mr EMARD ajoute que pour cet indicateur et pour la présence du tachymètre au sein de l'indicateur, il y ait un nouveau groupe de travail ou un bureau sur le tableau de bord pour en discuter.

Mr POMMIER ajoute qu'il serait intéressant d'ajouter le graphique de la pluviométrie à la station de Nuaillé sur Boutonne. Ceci permettrait de comparer les différentes années avec les débits.

Mr JOLY répond que cela sera ajouté. Néanmoins, il n'y a pas l'objectif de faire une étude du cycle hydrologique complète sur l'année mais juste de faire un état des lieux des données disponibles.

Mr BITEAU remarque que pour l'inventaire des zones humides, peu de communes ont réalisées leurs inventaires.

Mr JOLY présente la carte des communes ayant réalisées leur inventaire en 2020 où il y a 2 ou 3 communes supplémentaires sur la partie aval de la Boutonne.

Mr CACLIN ajoute que pour la communauté de communes de Mellois en Poitou, l'inventaire des zones humides est lancé sur tout le territoire de la CdC dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H. Il sera réalisé sur les 2 prochaines années. La CdC est très en retard par rapport aux autres territoires et bassins versants.

Mr JOLY ajoute qu'en 2024, toute la partie amont de la Boutonne sera inventoriée. Il restera une petite partie des communes sur le département de la Charente-Maritime.

Mr BITEAU répond que sa commune est en révision de PLU et que l'inventaire est fait par des intervenants extérieurs. Il trouve que ce serait bien que le SYMBO fasse partie du groupe de travail.

Mr EMARD répond que le SYMBO ne fait pas les études mais participe au groupe de travail et fournit un cahier des charges pour encadrer les bureaux d'études. Il répond qu'il n'est pas au courant pour la commune de Torxé.

Mr JOLY répond que la commune de Torxé a invité le SYMBO à participer au groupe de travail sur cette commune. Les démarches administratives sont en cours. Le bureau d'étude qui sera retenu devra respecter le cahier des charges Boutonne.

Mr CACLIN ajoute que la CdC de Mellois en Poitou est à cheval sur 4 SAGE. Chacun des SAGE à sa propre règle d'élaboration d'inventaire des zones humides et de la biodiversité. En relation avec les animateurs, il a été élaboré un cahier des charges propres au territoire de la CdC et correspondant aux 4 SAGE. L'objectif est d'avoir un recensement réalisé de la même manière sur tout le territoire, soit 62 communes. 2 bureaux d'études ont été retenus pour le réaliser.

Mr EMARD ajoute que la remarque sur l'obligation de révision des PLU est pertinente mais le problème est que, notamment pour Vals de Saintonge Communauté, le service instructeur est le service urbanisme et pour certaines communes, cela fait très longtemps qu'elles sont en révision et le projet n'avance pas du tout. Le service est complètement surbooké par le nombre de demande et des ordres d'arrivée.

Mr BITEAU ajoute que les PPG sont découpés selon les trois entités de la Boutonne, amont, moyen et aval. Mais les projets sur le territoire aval n'avancent pas beaucoup.

Mr EMARD répond que le SYMBO avait 2 PPG (amont et aval). Aujourd'hui, un travail important est fait pour établir un PPG global. Depuis 2019, une technicienne rivière a réalisé un état des lieux de la Boutonne aval, de la Trézence et de la Soie. Le diagnostic de cette partie de bassin est en train d'être partagé avec les acteurs du territoire. L'objectif est d'arriver avec des propositions qui seront mises dans la DIG d'ici la fin de l'année. Il y a une petite spécificité sur la Boutonne de St



Jean d'Angély jusqu'à la confluence qui fait partie du domaine public fluvial (DPF) appartenant au département avec lequel il y a un étroit travail de concertation. Pour la partie marais, l'étude est réalisée avec l'UNIMA car ils ont une tradition de travail avec les associations syndicales de marais (ASM). Pour la partie opérationnelle, le SYMBO sera maître d'œuvre sur les parties de marais et canaux classés cours d'eau et les ASM seront libres de travailler sur les fossés avec l'UNIMA. Les marais et les usages font partie de la spécificité du territoire.

Mr BITEAU répond qu'il n'y a qu'un seul indicateur sur toute la Boutonne pour les débits alors que la station de St Julien de l'Escap est aussi cohérente par rapport aux 3 parties de la Boutonne. Ainsi, pourquoi nous n'intégrons pas plus cette mesure dans la gestion des niveaux à l'étiage.

Mr EMARD répond qu'il sera intégré car une étude sur les débits biologiques et débit d'objectif complémentaire est en cours.

Mr BITEAU demande quand elle sera finalisée ?

Mr JOLY répond que l'on aura des résultats à la fin de l'année. Les premiers résultats seront les débits biologiques (débits favorables/nécessaires pour les milieux et la survie des espèces). Ils seront corrélés avec les usages pour définir des débits seuils de gestion. Des discussions auront lieu en CLE pour présenter les débits biologiques et quels seront les débits de gestion.

Mr EMARD ajoute qu'il n'y a pas pour objectif de mettre des débits de gestion partout, uniquement au niveau de Saint Jean d'Angély.

Mr AUDE demande quand ont été effectués les inventaires de zones humides (IZH) visibles sur la carte d'évolution des IZH de 2020.

Mr JOLY répond que ce sont des inventaires effectués depuis 2016.

Mr AUDE répond que nous ne sommes, certainement, pas sur les mêmes processus que sur les autres territoires, notamment celui du Mellois. Il n'y a peut-être pas beaucoup de différence mais entre quelque chose qui a été fait 8 ans plus tôt et aujourd'hui avec des méthodes différentes, les résultats risquent d'être différents.

Mr JOLY répond que normalement, non. Si on compare un inventaire de 2005 à aujourd'hui, la précision sera moindre et la méthode un peu différente. En revanche, le forum des marais atlantique (FMA) a élaboré une méthode depuis 10 ans au minimum en corrélation avec l'agence de l'eau et il y aura donc très peu de différence. Pour la Boutonne, il y a l'inventaire des haies qui est spécifique et non demandé par tous les territoires. Le Marais-Poitevin le fait également mais pas le Clain.

Mr CACLIN ajoute qu'aujourd'hui c'est l'inventaire des zones humides, des haies et de la biodiversité alors qu'en 2011, sur la commune de la Couarde, c'était uniquement les zones humides. Les inventaires sont beaucoup plus complets aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années. Le périmètre des zones humides ne changera pas beaucoup.

Mme BROUSSEY ajoute que sur la Boutonne, c'est le même cahier des charges qui est utilisé depuis le début des inventaires. La méthode est également identique sur les communes qui ont été répertoriées depuis 2016.

Mr BOUFFARD ajoute que la méthode est certainement la même ou ne change que très peu. En revanche, en fonction des périodes, la nature du sol peut évoluer. Sur la commune de Chef-Boutonne, un territoire enclavé autour de zones humides, une parcelle est en culture depuis plus de 50 ans et elle a été déclassée des zones humides.

Mr EMARD répond que dans sa commune, certaines parcelles qui étaient auparavant en zones humides avérées, il y a 30 ou 50 ans, ne sont plus du tout classées en zones humides. L'hydromorphie a été complètement perdue même s'il y a une source à côté. Il y a tout de même une subtilité entre la zone humide et la reconquête potentielle de la zone humide.

Mr GIRAUD ajoute que parfois, on ne peut pas participer avec le bureau d'étude.

Mr AUDE ajoute qu'effectivement, il n'y a pas toujours de la concertation des acteurs locaux. En revanche, dans le processus présenté pour la Boutonne, il y a une consultation importante et aussi sur Mellois en Poitou.



Mr EMARD répond qu'il y a toujours une concertation très large avec ce cahier des charges. Tous ceux qui le souhaitent peuvent participer et le reste du groupe est défini par le maire en concertation avec le SYMBO. Si tout le monde participe et se concertent, cela évite la contestation.

Mme BROUSSEY ajoute que la concertation faisait partie des bases du cahier des charges défini sur le bassin de la Boutonne.

Mr JOLY ajoute que pour la commune de Chef-Boutonne, qui est une grande commune puisque fusionnée avec deux autres depuis peu, il y a un groupe d'acteur local avec une vingtaine de personnes. En début de réunion, il y a une présentation générale puis le groupe est divisé en fonction des communes historiques pour consulter les différentes personnes sur leur connaissance du territoire.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et remarques.

Il propose de voter l'approbation du document du tableau de bord 2019.

Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.

Le document est approuvé.

4EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – AVIS DE LA CLE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES VOIRIES DU SITE DE LA TREZENCE

Mr JOLY, présente le diagnostic et les travaux prévisionnels.

Mr AUDE demande qui fait la demande pour ce dossier.

Mr JOLY répond que c'est l'UNIMA qui est en maîtrise d'ouvrage délégué via le département de la Charente-Maritime.

Mr AUDE demande quelle était la problématique exacte sur le lieu pour mettre en place ce type de travaux.

Mr JOLY répond que l'eau pluviale qui tombait sur les 3 sous-bassins versants ne s'évacuait pas correctement par les fossés parce qu'ils étaient entravés par de la végétation. L'eau stagnait sur les routes donc cela crée une insécurité pour les usagers et une dégradation des voiries. Il précise que les 3 bassins tampons récoltent les eaux des terrains agricoles, urbains et routiers sur les 3 bassins versants.

Mr BITEAU dit qu'il est surpris car il connaît bien les lieux et ne voit pas où est le danger. Il ajoute que le projet fait plus penser à de l'assainissement agricole que routier.

Mr AUDE ajoute que ce type de projet est réalisé plutôt sur des axes plus importants que sur des voies communales.

Mr CHASTAING ajoute que ce type de projet s'inscrit dans une démarche plus large du département pour la remise en état des voiries et de l'assainissement du site de la Trézence. Il y a un aspect sécurité routière qui est important également pour éviter la stagnation des eaux. Ce projet fait partie d'un ensemble de projet d'entretien des axes d'écoulement des eaux pluviales. Les autres projets sont passés en déclaration auprès des services de l'état mais celui-ci est en autorisation de par la taille de l'impluvium, supérieur à 20ha.

Mr PABOEUF dit qu'il est surpris par l'approche hydraulique du projet. Sur le programme d'action 2022-2026 du PTGE, il y a une action menée par la Chambre d'Agriculture sur l'hydraulique douce et l'infiltration des eaux. Au vu de la superficie qui sera captée, il se demande s'il ne serait pas intéressant d'intervenir via la thématique de l'hydraulique douce et favoriser l'infiltration et les rotations agricole donc sur des aspects agro-environnementaux. Il est surpris de n'avoir que cette approche hydraulique.

Mr EMARD répond que sur ce secteur, il n'y a pas eu d'entretien des voiries et des fossés pendant très longtemps car il y avait le projet de réserve de la Trézence.

Mr BITEAU ajoute que le projet est en périphérie limitrophe du bassin de la Trézence. Il y a beaucoup de travaux qui ont été fait dans la partie basse et il y en avait vraiment besoin. Aucun entretien n'avait été fait depuis 30 ans et les écoulements n'étaient pas assurés.

Le projet de la Trézence avait été concerté et cela avait fait sa force mais le projet présenté n'en faisait pas partie.



Mr EMARD répond qu'il est nécessaire de traiter l'ensemble du bassin versant pour assurer les écoulements. Les travaux vont au-delà du site présenté aujourd'hui.

Mme FONTENY ajoute que ces dossiers d'entretiens ont été présentés à l'ensemble des maires des communes concernées. Tous les points noirs qui en sont ressortis ont été intégrés au dossier global d'entretien des voiries. L'objectif était aussi de réguler les eaux qui se jettent dans la Trézence. Le projet vise à entretenir des voiries communales et départementales car il y avait des soucis sur trois lieux d'habitations. Il faut qu'il y ait une cohérence sur le secteur et ne pas oublier de secteur même peu impacté.

Mr GIRAUD ajoute que les exutoires font parties du domaine du département et aujourd'hui, on traite l'écoulement des eaux en faisant ce type de projet pour éviter de rejeter directement dans le milieu.

Mr CACLIN ajoute que les eaux seront sûrement dessablées et déshuilées ou décanterons un temps.

Mr GIRAUD répond qu'il n'y a pas une forte pression en termes de pollution de par une faible circulation, ainsi le risque est réduit.

Mr POUSSIN demande si la CLE a le rôle de donner un avis sur l'opportunité du projet ou sur la cohérence avec la compatibilité au SAGE.

Mr AUDE répond qu'il faut surtout qu'il y ait un entretien pluriannuel de ce qui va être construit pour que cela reste fonctionnel.

Mr GIRAUD répond qu'effectivement c'est important car ce projet est la conséquence de l'abandon de l'entretien. Le projet de réserve de la Trézence n'a pas abouti donc l'entretien a été abandonné. Aujourd'hui, on reprend les choses et on trouve des solutions, qui ne sont pas toujours comprises des usagers et habitants. Une communication et des explications seraient nécessaires. Le travail de concertation est peut-être à améliorer et à développer.

Mr EMARD répond qu'en tout état de cause, le dossier est compatible avec les objectifs du SAGE. Le dossier respecte les critères de rejet instaurés dans la règle n3 du SAGE.

Mr PABOEUF demande si dans le cadre de ce projet, il n'y aurait pas une occasion d'associer deux organismes et deux approches intéressantes. Il ajoute que ce genre de projet règle des problèmes d'hydraulique alors que d'autres types d'aménagements pourraient être mis en place pour régler ces problématiques.

Mr CHASTAING répond que le dimensionnement est basé sur une décennale, ce qui ne règle pas le problème jusqu'au bout. Au-delà d'une pluie décennale, le système va retenir une partie de l'eau mais une partie de l'eau sera à gérer à la parcelle ou se jettera dans la Trézence directement. Les deux types d'aménagements, bassin tampon et aménagement de versant, peuvent être intéressants et complémentaires pour régler la problématique dans son intégralité.

Mr PABOEUF demande si cela paraît possible d'interagir et de travailler conjointement entre organismes de gestion.

Mr CHASTAING répond que cela est tout à fait possible et pas que sur ce projet. La démarche proposée peut être intégrée dans le plan de gestion.

Mr EMARD ajoute que ce projet est loin de ressembler à des projets qui ont été mis en place, type fossé anti-char, dans le passé.

Le Président propose que la CLE émette un avis sur ce projet.

Il n'y a aucune opposition. Il y a 4 abstentions.

Le projet est approuvé.

Mr CACLIN demande à ce que les échanges soient affichés dans l'avis de la CLE.

5EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU BILAN 2021 DU PTGE

Mme DESWARTVAEGHER présente le bilan 2021 du PTGE Boutonne.



Mr AUDE demande comment et qui gère la reconversion des parcelles en prairie sur le site de la Trézence.

Mme DESWARTVAEGHER répond que c'est le service agriculture du Conseil Départemental qui suit le projet.

Mr BITEAU répond qu'il y a une convention qui est mise en place et qui demande à respecter des engagements. S'ils ne sont pas respectés, il n'y a plus accès aux terres car les parcelles appartiennent au Conseil Départemental.

Mme BROUSSEY demande si les 75 hectares de conversion sur les années 2021-2022 sont un objectif ou ce qui va être réalisé ou ce qui est réalisé.

Mme DESWARTVAEGHER répond que c'est l'objectif.

Mme FONTENY répond que l'objectif semble être atteint ou sera atteint car il y a eu plus de demande volontaire de conversion que d'hectare visé.

Mme DESWARTVAEGHER poursuit la présentation.

Mme BROUSSEY demande à ce qu'une carte des actions de l'année soit réalisée pour imager les actions.

Mme DESWARTVAEGHER répond qu'il manque quelques données pour finaliser le dossier. Ensuite, une carte pourra être réalisée.

Mr BITEAU demande si, sur la partie de plantation de haie, ce sont des décisions individuelles d'exploitants qui font aboutir le bilan à 5000 ml de haies plantées pour le programme EVA17, ce qui est maigre. Ainsi, il demande s'il ne serait pas judicieux d'aller vers une action de sensibilisation et de valorisation pour la plantation ou l'agroforesterie.

Mme DESWARTVAEGHER précise que c'est 5000ml de haie plantée sur les communes du bassin Boutonne.

Mr BITEAU répond que c'est toujours peu. De plus, ce ne sont pas des décisions qui relèvent du SYMBO. Mais peut-être serait-il intéressant d'avoir une action de promotion des actions, d'accompagnement de ce genre de pratique.

Mr PABOEUF répond qu'il y a une animation qui est faite au sein de EVA17 mais à l'heure actuelle il y a des problèmes au niveau de la quantité de demande et à la possibilité de fournir des plants pour les fournisseurs.

Mme DESWARTVAEGHER ajoute que des bilans ont été faits avec les organismes gérant les différents programmes de plantations. Les organismes réalisent déjà des démarches de sensibilisation mais ils n'ont pas beaucoup de temps. Un des objectifs étaient de leur venir en aide en créant un catalogue de formation et aller les proposer au sein de réseaux et structures existants tels que les coopératives, les réseaux éco-phyto, Agr'eau. Cela permettrait de sensibiliser les acteurs et d'amorcer le démarrage des plantations de haies ou d'agroforesterie. Ce catalogue serait composé de formation tel : l'entretien, la plantation etc...

Mr GROLLET dit qu'en tant que propriétaire et exploitant aux Eglises d'Argenteuil, il a planté 800ml de haie il y a 4 ans, au bord d'une route départementale. C'était une volonté personnelle. On parlait d'encouragement des propriétaires à planter des haies, mais il est découragé car cette plantation a été financée par le Conseil Départemental et elle a été broyée par le Conseil Départemental lorsqu'ils font les bordures de voiries. Cela n'incite pas vraiment à en replanter d'autres. Les services d'entretien vont souvent trop loin dans l'entretien, sur les propriétés privées et pour des jeunes plantations, elles meurent vite à cause de ça.

Mr AUDE dit que ce n'est pas un exemple isolé, malheureusement. Et encore pire si la fibre passe au-dessus. Néanmoins, c'est aussi toujours vrai dans l'autre sens lorsque c'est fait dans un contexte d'aménagement foncier.

Il propose de prendre contact avec l'association des haies trufficoles pour voir s'ils peuvent planter ce type de haies. Lors de la plantation d'une haie, il est possible d'intercaler des truffiers, qui peuvent être une autre essence que le Chêne traditionnel. Cela pourrait être un nouvel axe de développement auprès des agriculteurs. On produit 10 à 15% de la truffe que l'on mange en France.



6^{EME} POINT A L'ORDRE DU JOUR — PRESENTATION DE L'ANIMATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FILIERE CHANVRE

Mme DESWARTVAEGHER présente le projet d'animation et de développement d'une filière chanvre pour accompagner la transition agricole et atteindre le bon état des milieux ainsi que développer un marché.

Mr EMARD ajoute qu'à titre d'exemple, le futur siège du SYMBO qui est dans un ancien moulin, est isolé avec de la laine de chanvre au niveau des combles.

Il y a également eu la signature d'une convention avec l'ARFAB pour que le moulin puisse devenir un site de formation pour les artisans locaux pour apprendre les techniques d'utilisations du chanvre en bâtiment.

Il ajoute que cette filière semble très intéressante mais sans l'apport technique et technico-économique de Chanvre Mellois, ce serait beaucoup plus compliqué.

Mr CACLIN ajoute que lors d'une réunion dernièrement, il a été indiqué que Chanvre Mellois et Sèvre & Belle vont produire 120 hectares de chanvre cette année. Ce qui est un maximum. Il y a quelques années, au début de la démarche, il y avait 20 hectares de cultivé.

Mme GAILLOU répond que la rotation dans un assolement est très longue. 6 ans. Ce qui limite l'expansion des surfaces potentielles.

Mr CACLIN répond que le chanvre prépare bien les sols en revanche.

Mr PABOEUF ajoute que cette rotation longue permet d'avoir la charte qui garantie pas d'irrigation, pas de phyto, pas d'engrais.

Mme GAILLOU indique qu'il y a eu des communications via la presse interne à la CCI et dans l'Angérien.

Mr EMARD ajoute que c'est une filière très intéressante, il y a de plus en plus de demande et les gens s'y intéressent.

Mr AUDE ajoute que son développement dépendra de l'organisation qu'il y aura derrière. Tout ce qui a été présenté démarre bien et à une perspective intéressante. Mai pour pouvoir produire plus, sur des surfaces plus importantes, il faut bien communiquer et développer le marché. Il demande s'il y a des coopératives inscrites dans le projet.

Mme DESWARTVAEGHER répond qu'il y a la coopérative TerreAtlantique.

Mme GAILLOU répond que sur d'autres projet, on a fait l'inverse. On est parti de la possibilité du territoire de consommer le chanvre produit et d'adapter la production. Ce qui n'est pas la même chose.

Mr EMARD répond que produire c'est assez facile mais si on ne sait pas le transformer et qu'on en fait rien, ça ne sert à rien. De plus, en ce moment, on parle beaucoup de bas carbone donc les productions plus locales sont intéressantes. Par exemple, Saint Gobin produit des laines minérales et cela coute de plus en plus chère énergétiquement. Avec l'actualité, produire localement, développer des filières locales et former des artisans, cela va devenir une réalité par la force des choses.

7^{EME} POINT A L'ORDRE DU JOUR — PRESENTATION DE L'AUP2 ET AVIS DE LA CLE

Mr POMMIER présente l'OUGC Saintonge et l'étude qui a permis de déposer l'Autorisation Unique Pluriannuelle 2 pour la partie Boutonne Infra.

Il précise que sur le bassin de la Boutonne Infra, le volume prélevable est à 2,7 Mm³, l'OUGC en attribue 2,3 Mm³, pour une consommation de 1,7 Mm³.

Mr BORDES demande à ce qu'il y ait un zoom spécifique de réalisé pour la partie Boutonne.

Mr POMMIER répond que pour la partie Boutonne, l'InfraToarcien est la seule nappe captive du territoire de l'OUGC Saintonge. Le zoom demandé aurait été compliqué et aurait dénaturé les données de présentation. La nappe InfraToarcienne est une nappe partagée avec l'eau potable. Les prélèvements n'ont pas forcément de lien direct avec les écoulements de surface. L'OUGC travaille sur les AUP qui sont plutôt spécifique aux eaux superficielles pour la gestion des milieux. C'est donc plus délicat de travailler sur la partie captive de cette nappe.



Mr BORDES demande quand sera publiée l'étude d'ERM ayant servie à réaliser le nouveau PAR.

Mme BAZUS répond que le dossier est en cours d'instruction donc l'avis est demandé à la CLE dans le cadre de cette instruction. Une fois que l'avis de l'autorité environnementale sera donné, il y aura un échange avec l'OUGC pour qu'il puisse répondre à l'autorité environnementale et ensuite il y aura l'enquête publique. Si les délais sont respectés, l'enquête publique commencera en juillet.

Mr POMMIER ajoute que la ressource en eau de cette nappe captive est considérée en équilibre car l'OUGC attribue 70% du volume prélevable total.

Mr BOUFFARD ajoute qu'il y a toutefois quelques soucis. Lorsqu'il y a des prélèvements importants et brutaux, il y a un dénoisement du toit de la nappe et comme il y a des failles, il y a une partie du supra qui descend dans la nappe captive et on se trouve avec des taux de nitrate qui augmentent, ce qui est gênant pour l'AEP.

Mme BROUSSEY répond que l'AUP est en cours d'instruction mais l'étude de ERM a été finalisée et les données sont publiques puisqu'elle a été subventionnée par l'AEAG.

Mr POMMIER répond que c'est une compilation d'étude qui a servi à réaliser l'AUP. L'étude d'ERM est finalisée et disponible. Elle a été validée fin 2020.

Mr BITEAU demande si elle peut être mise à disposition de la CLE.

Mr POMMIER répond qu'elle sera transmise à l'animateur SAGE.

Mme BROUSSEY demande qu'elles étaient les conclusions du jugement, quels étaient les éléments sur lesquels il fallait travailler.

Mr POMMIER répond que la raison principale du jugement est que l'OUGC attribue trop de volume par rapport aux consommations des irrigants des différents bassins. Un irrigant consomme 70% de son volume autorisé. Le volume autorisé est le volume maximum prélevable quand les conditions du milieu et du végétal le permettent. C'est un peu comme sur l'autoroute, on roule rarement toujours à 130km/h. Les irrigants, eux, consomment entre 60 et 80% de leur volume autorisé. L'argument du tribunal est que l'OUGC, sur des Zones de Répartitions des Eaux, qui symbolise un défaut de gestion quantitative, attribue trop de volume par rapport aux consommations historiques des irrigants.

Mr AUDE répond que c'est quelqu'un qui n'a pas compris comment fonctionne notre milieu et notre système.

Mr POMMIER répond que soit l'irrigant n'a pas besoin d'irriguer, soit l'irrigant est restreint par les arrêtés de restrictions de coupures. Ce sont les principales raisons qui font que l'irrigant ne consomme pas tout le volume attribué.

Il y a un nouveau décret, de juin 2021, qui va nuancer cet argument. Le décret donne la possibilité à l'OUGC d'octroyer un volume supérieur aux volumes prélevables dans le cadre de la mise en place d'un programme de concertation, soit ici en Adour Garonne, un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. Ce décret devrait sécuriser juridiquement cette notion.

Mme BROUSSEY demande quels sont les volumes prévus dans l'AUP2.

Mr POMMIER répond que pour la nappe Infra, le volume est de 2,3 Mm3. Il n'y a pas de changement sur l'objectif de gestion de volumétrie.

Mr PABOEUF ajoute que sur le terrain, pour les volumes consommés inférieur aux volumes attribués, quand les irrigants sont pénalisés sur ce point, ils cherchent à consommer au maximum leur volume quitte à le balancer dans le fossé. Ce ne sont pas des comportements majoritaires mais ce sont des choses que l'on entend. Il y en a certains qui font des efforts importants sur le pilotage et les économies mais ils se retrouvent pénalisés parce qu'ils n'ont pas tout consommé. Ce genre de personnes, on les perd quand il faut travailler sur de l'irrigation. Ils font des efforts et ils perdent derrière.

Mr POMMIER ajoute que ce sont des conséquences réelles sur le terrain et c'est un type de réaction des irrigants. Ils font des efforts sur l'irrigation, ils réduisent la sole sur les cultures de printemps, donc il y a une double peine parce que la moyenne est faite sur le volume moyenné. C'est difficile à expliquer et à argumenter donc c'est encore plus difficile de les raccrocher à la gestion quantitative participative. Beaucoup d'actions sont mises à mal pour cette décision du tribunal.



Mr BITEAU répond que ce n'est pas la décision du tribunal qui crée cette situation. Il a été irrigant pendant 40 ans, il a connu les mêmes comportements. A l'époque, il y avait déjà les quotas ou les volumes autorisés et il y a un défaut de citoyenneté des agriculteurs sur ce sujet. Il est bien plus important d'aboutir à un objectif où les irrigants peuvent irriguer en fonction des besoins réels plutôt que de jeter de l'eau dans le fossé pour garder ces droits. C'est un travail à faire. Ce n'est pas le tribunal qui a fait ça. Le tribunal ne fait que constater des irrégularités. Comme le fait que depuis toujours, les volumes autorisés sont supérieurs aux volumes prélevables sur la Boutonne parce qu'il y a les projets de réserve. Arrêtons les commentaires vaguement psychologiques sur le comportement des irrigants qui balancent de l'eau. Ces gens devraient aller en prison. On ne peut pas prendre un cas particulier qui ne fait pas la généralité.

Mr POMMIER répond qu'à travers cette sanction, les exploitants qui ont fait des réductions de volumes, ont le sentiment d'avoir la double peine. Et cela engendre des réactions telles qu'on l'a dit. Bien sûr, la majorité ne vont pas le faire.

Mr BITEAU répond que l'enjeu est de savoir comment on fait pour que les gens qui pratiquent des réductions soient gagnants plutôt que d'être pénalisé par quelques voyous qui se comportent comme des bandits.

Mr PABOEUF répond que c'était un exemple caricatural. L'année dernière, où cela a été pluvieux une bonne partie de l'été, les consommations sont d'un peu moins de 60% des volumes attribués. On est bien en-dessous et la majorité joue le jeu. Il faudrait une prime aux bons comportements. La méthode est mauvaise, on se retrouve à pénaliser les bons comportements.

Mr BITEAU répond qu'il faut bonifier les bons comportements, c'est ça l'enjeu.

Mr AUDE répond que c'est un juge qui pénalise. Sur d'autres territoires, les jugements n'ont pas eu le même rendu.

Mr BITEAU répond qu'il y a beaucoup d'agriculteur qui font des efforts et ce sont eux qui sont pénalisés. Il en témoigne, il a commencé avec 50 000m³, puis 20 000m³ puis plus rien. Pendant ce temps-là, tous ceux qui ont consommé de l'eau ou balancé bien plus qu'il ne fallait sans faire d'effort, ont continué d'avoir la totalité de leur quota sans problème.

Mr POMMIER répond que ce sont des discussions en cours mais quel critère fait que vous êtes un bon ou un mauvais irrigant.

Mr BITEAU répond que les critères et les indicateurs, on en a vu 250 pages en début de réunion donc on peut bien en trouver 1 ou 2 pour ce sujet.

Mr EMARD rappelle que la CLE doit émettre un avis sur l'AUP2.

Mr BITEAU répond que l'on ne peut pas émettre un avis puisqu'il n'y a aucune donnée.

Mr JOLY répond que la CLE doit émettre un avis sur les volumes proposés par l'OUGC sur la partie Boutonne InfraToarcienne.

Mr POMMIER répond que le volume prélevable est de 2,7Mm³ dans l'AUP. Le volume du PAR 2022 est de 2,3Mm³ si l'AUP est validé. Pour information, la consommation moyenne est de 1,7 Mm³.

Le Président propose de voter l'approbation de l'AUP2 Infra-Toarcien.

Il y a 4 oppositions et aucune abstention.

Le document est approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

Mr EMARD fait un point sur la situation hydrologique. Au niveau départemental, l'année 2022 est au troisième rang des sécheresses printanières les plus marquées. Selon la pluviométrie, l'année serait plus déficitaire que l'année 1976.

Mr AUDE répond que l'état des cultures est bien meilleur que ce qu'il a déjà été sur des années sèches auparavant. Il y a eu des pluies régulières de 15-20mm. C'est très inégalement réparti mais en général il y a moins d'impact que certaines années. Ce qui est le plus inquiétant, c'est ce qui arrive maintenant. S'il ne pleut pas rapidement, il y a des risques. Les températures forment un risque également.



Mr JOLY ajoute que l'on est à 2,38m³/s au moulin de Châtre.

Mr PABOEUF ajoute que depuis la dernière pluie du 8-9 avril, les irrigants ont attendus la pluie qui étaient annoncé le weekend suivant, où il y a eu finalement 1mm de pluie. Sur la Boutonne, il y a encore de l'irrigation, donc ceux qui peuvent irriguer s'en sortiront surement mieux. On est arrivé à des stades de floraisons des épis particulièrement sensibles donc ceux qui ne peuvent pas irriguer, cela peut être difficile. Et ceux qui ont semé récemment pour les cultures d'été, il y a des grosses inquiétudes car le maïs commence déjà à ne pas être en bon état.

Mr EMARD précise que la prochaine CLE aura lieu le 22 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EMARD remercie les membres de la CLE pour leur participation et attention et lève la séance à 12h15.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD

SYMBO
*Syndicat Mixte pour les études,
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne*

